Comité français pour l'UNICEF

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

3, rue Duguay-Trouin
75282 PARIS Cedex 06

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

Comité français pour l'UNICEF

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

3, rue Duguay-Trouin
75282 PARIS Cedex 06

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Comité français pour l'UNICEF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur Seine, le 26 mai 2016

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Pierre VERCAMER

Comptes annuels

Exercice 2015- UNICEF France

unissons-nous
pour les enfants

unicef

BILAN AU 31/12/2015

ACTIF		Exercice			Exercice précedent au 31/12/2014
Actif immobilisé		**Montant brut**	**Amortissements ou Provisions**	**Montant net**	
Immobilisations incorporelles					
-	Concessions, logiciels et droits similaires	1 066 460	879 564	186 895	24 360
-	Fonds commercial (1)	0	0	0	0
-	Immob. Incorporelles en cours	0	0	0	0
	Total	**1 066 460**	**879 564**	**186 895**	**24 360**
Immobilisations corporelles					
-	Terrain	1 524 490	0	1 524 490	1 524 490
-	Constructions	5 426 761	2 611 004	2 815 757	2 961 584
-	Inst. techniques, matériel, outillages industriels	92 810	87 413	5 397	6 826
-	Autres immobilisations corporelles	2 701 136	2 143 342	557 793	692 774
-	Immob. corporelles en cours	0	0	0	0
	Total	**9 745 197**	**4 841 759**	**4 903 438**	**5 185 674**
Immobilisations financières (2)					
-	Dotation mobilières	12 232		12 232	12 232
-	Autres titres de participation	304 843		304 843	303 943
-	Prêts	0		0	375
-	Dépôts et cautionnements	12 459		12 459	17 024
	Total	**329 534**	**0**	**329 534**	**333 575**
Total	**I**	**11 141 191**	**5 721 323**	**5 419 867**	**5 543 609**
Actif circulant					
Stock et en-cours					
-	Stock et encours marchandises	1 170 302	0	1 170 302	287 200
	Total	**1 170 302**	**0**	**1 170 302**	**287 200**
Créances (3)					
-	Créances clients	1 490 490	0	1 490 490	1 084 630
-	Avances, acomptes versés	7 985		7 985	50 170
-	Autres créances	2 812 047	0	2 812 047	2 902 799
	Total	**4 310 523**	**0**	**4 310 523**	**4 037 600**
Divers					
-	Valeurs mobilières de placement	17 816 435	0	17 816 435	20 762 186
-	Disponibilités	12 673 262		12 673 262	14 825 344
-	Charges constatées d'avance (4)	161 356		161 356	166 019
Total	**II**	**36 131 877**	**0**	**36 131 877**	**40 078 350**
-	Charges à répartir sur plusieurs exercices **III**				
-	Primes de remboursement des emprunts **IV**				
-	Ecart de conversion Actif **V**				
Total de l'actif	**(I+II+III+IV+V)**	**47 273 068**	**5 721 323**	**41 551 745**	**45 621 958**

Renvois

(1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières

(3) (4) Dont à plus d'un an brut

Engagements reçus		
Libéralités nettes à réaliser (lesg, donations, assurances vie) :	17 016 180	10 734 636
acceptés par les organes statutairement compétents	17 016 180	1 547 328
autorisés par l'organisme de tutelle et assurances vie		9 187 308
Dons en nature restant à vendre		
Autres		

BILAN AU 31/12/2015

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent au 31/12/2014
Fonds associatifs			
Fonds propres			
- Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subventions invest.biens renouvelables)		1 239 027	1 239 027
- Réserves		9 418 805	9 954 641
- Report à nouveau		565	565
- Résultat de l'exercice		-186 542	-535 836
Autres fonds associatifs			
- Sub. investissement		163	408
. **Total**	**I**	**10 472 017**	**10 658 804**
Provisions et fonds dédiés			
- Provisions pour risques		0	256 563
- Provisions pour charges		369 194	255 941
- Fonds dédiés sur autres ressources		0	0
. **Total**	**II**	**369 194**	**512 504**
Dettes			
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit (2)		188	16 795
- UNICEF international		20 937 411	24 418 938
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	266
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 182 045	3 091 444
- Dettes sociales et fiscales		2 028 233	1 704 900
- Autres dettes		3 467 589	4 826 386
- Produits constatés d'avance (1)		1 095 067	391 922
. **Total**	**III**	**30 710 533**	**34 450 650**
Total du passif	**(I+II+III)**	**41 551 745**	**45 621 958**
Renvois			
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an		**1 095 067**	**391 922**
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			**0**
Engagements donnés			
sur les legs acceptés			
Rente viagère annuelle revalorisée			

COMPTE DE RESULTAT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises		2 997 123	1 078 866
Production vendues	Biens	-	0
	Services liés à des financements réglementaires	-	0
	Autres services	-	0
Montant net du chiffre d'affaires		**2 997 123**	**1 078 866**
Production stockée		-	0
Production immobilisée		-	0
Subventions d'exploitation		210 272	269 600
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		420 321	554 591
Cotisations		76 960	70 940
Autres produits (1)		72 964 723	71 288 003
Total des produits d'exploitation	**I**	**76 669 399**	**73 262 000**
Charges d'exploitation			
Marchandises	Achats	2 231 694	850 284
	Variation de stocks	- 883 102	-287 200
Matères premières at autres approvisonnements	Achats	-	0
	Variation de stocks	-	0
Autres achats et charges externes		16 134 375	16 207 170
Impôts, taxes et versements assimilés		641 564	734 935
Salaires et traitements		4 172 677	4 415 609
Charges sociales		2 356 535	2 275 131
Dotations sur immobilisations	amortissements	355 673	367 225
	provisions	-	0
Dotations sur actif circulant : provisions		277 011	161 507
Dotations pour risques et charges : provisions		-	42 000
Subventions autre organisme		9 658	30 419
Autres charges (2)		51 335 227	49 059 272
Total des charges d'exploitations	**II**	**76 631 311**	**73 856 354**
Résultat d'exploitation	**(I-II)**	**38 088**	**- 594 354**
Produits financiers			
Produits financiers de participations		-	0
Autres intérêts et produits assimilés		445 911	434 401
Différences positives de change		-	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		49 922	49 685
Total des produits financiers	**III**	**495 833**	**484 086**
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		-	0
Intérêts et charges assimilées		371 360	364 094
Différences négatives de change		43	1 200
Total des charges financières	**IV**	**371 403**	**365 293**
Résultat financier	**(III-IV)**	**124 430**	**118 793**
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		35 701	254 919
Sur opérations en capital		245	245
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	0
Total des produits exceptionnels	**V**	**35 946**	**255 164**
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		385 006	314 939
Sur opérations en capital		-	500
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	0
Total des charges exceptionnelles	**VI**	**385 006**	**315 439**
Résultat exceptionnel	**(V-VI)**	**- 349 060**	**- 60 276**
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	**VII**	-	0
Engagements à réaliser sur ressources affectées	**VIII**	-	0
Total des produits	**(I+III+V+VII) IX**	**77 201 179**	**74 001 251**
Total des charges	**(II+IV+VI+VIII) X**	**77 387 721**	**74 537 087**
Excédent ou déficit		**- 186 542**	**- 535 836**
Renvois			
(1) Dont : dons		54 054 636	51 802 554
Legs et donations		11 512 854	9 986 683
Produits liés à des financements règlementaires			0
Ventes de dons en nature			0
(2) Dont versement à l'Unicef International		51 325 885,55	48 997 947
(3) Y compris redevance de crédit bail	mobilier	-	0
	immobilier	-	0

Evaluation des contributions volontaires en nature

PRODUITS	**6 559 298,00**	**7 040 519,00**
Bénévolat	**6 330 540,00**	**6 044 051,00**
Prestations en nature	**228 758,00**	**996 468,00**
Dons en nature		
CHARGES	**6 559 298,00**	**7 040 519,00**
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services	228 758,00	996 468,00
Personnel bénévole	6 330 540,00	6 044 051,00

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	page 5
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	page 6
IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS	page 7
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	page 8
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES CHARGES	page 9
TABLEAU DES PROVISIONS	page 10
TABLEAU DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES	page 11
TABLEAU DES CREANCES ET DETTES	page 12
FONDS DEDIES	page 13
EFFECTIF MOYEN	page 14
HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	page 15
AUTRES CREANCES	page 16
CHARGES A PAYER	page 17
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	page 18
ENGAGEMENTS HORS BILAN	page 19
LEGS	page 20
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EFFECTUEES A TITRE GRATUIT	page 21
COMPTE RESULTAT SECTEUR FISCAL	page 22
COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES (CER)	page 23
ANNEXES AU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES	page 24 - 27

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A - FAITS MAJEURS

Plan conjoint avec l'UNICEF International pour la période 2015 - 2018

Le plan conjoint, signé le 11/02/2015 définit les objectifs 2015/2018 d'UNICEF France en matière de plaidoyer, communication et collecte de fonds et le taux de contribution à l'UNICEF International qui s'élève à 73% au titre de 2015 (contre 72% en 2014 et 71% en 2013), opérations d'urgence incluses.

Contribution aux Urgences 2015 : le séisme au Népal

2015 a été l'année du séisme au Népal. Contrairement aux crises humanitaires classées de niveau 3 en 2014 (Syrie, Yémen, Palestine, RCA, Ebola), la catastrophe naturelle au Népal a généré à elle seule plus de collecte affectée que l'ensemble de la collecte "urgences" de 2014. La collecte affectée sur les crises d'urgence a été en 2015 de 4 412 180 € dont 3 370 028 € pour le Népal. Unicef France a toutefois reversé un montant de 4 854 782 € pour le financement des urgences. Unicef France a également décidé de ne garder qu'un taux de rétention de 10% et donc de fixer un taux de contribution unique de 90% sur l'ensemble des urgences.

Création d'un secteur fiscal lié au changement du modèle économique des activités "cartes et produits"

Dans le cadre de l'évolution stratégique du fonctionnement de l'UNICEF, les instances dirigeantes de l'organisation internationale ont souhaité adopter, à compter de 2014, un nouveau mode de distribution et diffusion des cartes de vœux et produits dérivés à l'effigie d'UNICEF. Ainsi, en 2014, UNICEF International a décidé d'arrêter la gestion des achats des cartes et produits et a laissé le libre choix à chaque Comité National de poursuivre ou non cette activité. UNICEF France a décidé de poursuivre cette activité. Il est désormais du ressort du Comité français de gérer directement les opérations d'achat et de logistique liées à la distribution des cartes et produits. L'année 2014 a constitué une phase de transition étant donné que pour la campagne 2014/015, le Comité Français a bénéficié encore de l'écoulement des stocks restant à UNICEF international. Pour l'exercice 2014, pour certains dépositaires (La Poste et Ikea), UNICEF avait déjà entamé ce processus d'achat/revente. Ainsi, suite à ce changement de modèle économique, le Conseil d'Administration, en date du 21 octobre 2014, a validé la création d'un secteur comptable et fiscal à compter du 1er octobre pour l'activité d'achat/revente des cartes et produits. Il a ainsi été décidé de dissocier l'activité commerciale liée à l'achat/revente des cartes et produits des activités non lucratives de l'Association en mettant en place une sectorisation comptable et fiscale. Pour l'année 2015, l'ensemble des activités des cartes et produits, y compris les ventes par les comités départementaux, sont intégrées dans le secteur fiscal.

B - CHANGEMENT DE METHODE ET DE PRESENTATION

Pas de changement intervenu sur l'exercice

C - PROJETS ASSOCIATIFS

Conformément au plan comptable applicable aux associations, l'imputation sur les réserves des dépenses pour projets associatifs est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.
Les fonds engagés en 2015 au titre de ces projets se sont élevés à 205 615 €
Si l'Assemblée Générale approuve ces dépenses, le résultat de l'exercice retraité du coût des projets associatifs s'élèvera à + 19 074 € au lieu de - 186 542 €.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont établis et présentés conformément au règlement ANC n° 2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 et au règlement 99-01

Les principes généraux et hypothèses suivantes ont été retenus :
- l'image fidèle, la comparabilité et la continuité de l'activité
- la régularité et la sincérité
- la permanence des méthodes

Le compte d'Emploi des Ressources est établi conformément au Règlement 2008-12 du 7 mai 2008

2/ PRINCIPALES METHODES UTILISEES

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

- **ACTIF IMMOBILISE**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément aux règles comptables.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.
Les durées de vie généralement retenues sont les suivantes :

- constructions structure et ouvrages assimilés	25 à 40 ans
- installations techniques	10 ans
- matériel informatique et de bureau	2 à 10 ans
- agencement et installations	10 ans
- logiciels	3 ans

Immobilisations financières
Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût historique

- **STOCKS**

Ils sont évalués au Coût d'Achat HT et ils sont dépréciés lorsqu'ils sont périmés et/ou détruits.
Les cartes et cadeaux, propritété de l'Unicef France sont comptabilisés dans les stocks.

- **CREANCES ET COMPTES RATTACHES**

Fait générateur de la créance :
- pour les subventions, les mécénats, partenariats & évènements : date de paiement prévue contractuellement
- pour les créances clients : livraison du bien
- pour les ventes dépositaires : la vente est réputée avoir lieu dès l'échange du bien avec le consommateur final.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
Les fonds collectés sont placés sur des supports monétaires à court terme, pour le maximum de sécurité et une quote-part des produits financiers ainsi dégagée est reversée au financement des programmes de terrain.

RECETTES DE CARTES ET PRODUITS

Depuis 2015, le chiffre d'affaire hors taxe global des ventes de cartes et produits est comptabilisé dans le compte de résultat en "vente de marchandises". L'achat et la situation du stock propriétés d'UNICEF France sont présentés au compte de résultat en "achat de marchandises et variation de stock".

PROJETS ASSOCIATIFS

Conditions de constitution et d'utilisation :
- Conformité à l'objet de l'association
- Dépenses clairement identifiées
- Dépenses importantes et non assimilables à des charges courantes
- La dotation d'un projet associatif et l'imputation des dépenses engagées sur ces mêmes projets doivent faire l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale
- Les sommes non utilisées doivent être réaffectées en réserve générale (décision de l'AG)

CONTRIBUTION A L'UNICEF INTERNATIONAL

Conformément aux accords d'accréditation signés avec l'UNICEF International, l'UNICEF France reverse une quote-part de ses ressources à l'UNICEF International (contribution à l'UNICEF International).
Le taux de contribution pour 2015 est de 73% (au lieu de 72% pour 2014) conformément au plan conjoint signé en 2015 avec l'UNICEF International.
Il s'applique sur tous les produits sauf ceux collectés spécifiquement pour UNICEF France.
Pour les opérations d'urgences, un taux diférencié à 90% est utilisé.

Les recettes provenant des dons & mécénats, partenariats, évènements, manifestations, licences et legs sont comptabilisés pour leur totalité au compte de résultat, dans la rubrique "Autres produits".
Depuis 2015, les recettes issues des ventes de cartes et produits sont comptabilisées au compte de résultat en "vente de marchandises". La contribution issue de la vente de cartes et produits est calculée sur le chiffre d'affaire après déduction des coûts d'achats et de logistique inhérents à l'activité.
La quote-part de l'ensemble de ces recettes reversée à l'UNICEF International est comptabilisée au compte de résultat, dans la rubrique "Autres charges".

Les produits financiers sont comptabilisés pour leur totalité au compte de résultat, dans la rubrique "Produits financiers" et la quote-part de ces recettes reversée à l'UNICEF International est comptabilisée en "Charges financières".

LIBERALITES

Legs :
Les legs sont réalisés par lot : biens immobiliers -chacun constituant une lot distinct, biens mobiliers, liquidités, etc
Les paiements reçus et encaissés par le CFU ainsi que les dépenses concernant les lots de legs non réalisés sont comptabilisés en autres dettes et n'impactent donc pas les produits et les charges.
Contrats d'assurance-vie :
Les contrats d'assurance-vie dont nous avons la connaissance lors de l'ouverture des successions sont soldés dès réception des fonds si l'attribution des fonds ne dépend pas du règlement de la succession.

INDEMNITES DEPART EN RETRAITE A L'INITIATIVE DE L'EMPLOYEUR

Le montant des indemnités à verser est calculé selon les modalités prévues dans l'accord d'entreprise relatif au statut du salarié, signé en 2004. La méthode de calcul repose sur la méthode actuarielle, celle-ci prend en compte l'ancienneté du personnel, la probabilité de présence dans l'association à la date du départ à la retraite, le taux de rotation du personnel et du taux d'évolution des salaires.
Depuis 2010, l'hypothèse de calcul est basée sur un départ à la retraite à 65 ans, à l'initiative de l'employeur.
La provision tient compte du taux de charges patronales.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06 sont destinées à couvrir les risques et les charges que des évènements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance sont incertaines.

RENTE VIAGERE

Nous avons acquis, en viager, le 17 mars 1987 une boutique située rue de Rémusat à Paris, 16ème, utilisée actuellement par le Comité de Paris.
Nous nous sommes engagés à payer tous les ans une rente de 25 611,36 euros revalorisée chaque année suivant l'indice INSEE revalorisée des prix à la consommation, ainsi que les intérêts afférents et qui sont inscrits dans nos comptes

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La valorisation du temps des bénévoles est effectuée de la manière suivante :
- Temps passé dans les stands & boutiques au coût salarial moyen des salariés stands et boutiques salariés.
- Temps passé au plaidoyer valorisé au coût salarial moyen du collège cadres.

La valorisation des locaux gratuits et des autres prestations de service est effectuée au prix de revient de la prestation.

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS

	VALEURS BRUTES						AMORTISSEMENTS ou DEPRECIATIONS				VALEURS NETTES COMPTABLES
	Au 01/01/2015	ACQUISITIONS	ACQUISITIONS virement de poste à poste	CESSIONS	CESSIONS virement de poste à poste	Au 31/12/2015	Au 01/01/2015	DOTATIONS	REPRISES	Au 31/12/2015	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
LOGICIELS	851 569	214 891				1 066 460	827 209	52 355		879 564	186 896
IMMOBILISATIONS INC	0					0					0
TOTAL	**851 569**	**214 891**	**0**	**0**	**0**	**1 066 460**	**827 209**	**52 355**	**0**	**879 564**	**186 896**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
TERRAINS	1 524 490					1 524 490					1 524 490
BATIMENTS structure e	4 697 528					4 697 528	1 999 026	117 438		2 116 464	2 581 064
BATIMENTS clos et cou	729 232					729 232	466 156	28 389		494 545	234 688
INSTALLATIONS TECH	91 914					91 914	85 087	1 429		86 516	5 398
AGENCT - AMENAGT -	1 887 128	11 416				1 898 544	1 277 340	127 381		1 404 721	493 823
MOBILIER MATERIEL B	779 626	9 666				789 292	696 639	28 682		725 321	63 971
MATERIEL TRANSPOR	13 300					13 300	13 300			13 300	0
MATERIEL OUTILLAGE	897					897	897			897	0
IMMOBILISATIONS CO	0					0					
TOTAL	**9 724 116**	**21 081**	**0**	**0**		**9 745 197**	**4 538 445**	**303 318**		**4 841 763**	**4 903 434**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS											
AGENCT - AMENAGT -	0					0					0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**					**0**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES											
DOTATIONS MOBILIER	12 232					12 232					12 232
PARTS SOCIALES	303 944	900				304 844					304 844
DEPOTS CAUTIONNEM	17 023	2 354		6 919		12 458					12 458
PRÊT	375	3 550		3 925		0					0
TOTAL	**333 574**	**6 804**	**0**	**10 844**	**0**	**329 534**					**329 534**
TOTAL GENERAL	**10 909 258**	**242 776**	**0**	**10 844**	**0**	**11 141 191**	**5 365 654**	**355 673**	**0**	**5 721 327**	**5 419 864**

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

	Valeur comptable au 31/12/2015	Evaluation au 31/12/2015	Plus value latente	Moins value latente
SICAV & Fonds communs de placement	5 759 105	5 759 009	30	126
Comptes sur livret & Compte à terme	11 639 816	11 639 816	0	
Intérêts courus	417 514	417 514	0	
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**17 816 435**	**17 816 339**	**30**	**126**

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES CHARGES

	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
	Produits	**Produits**
Quote-Part conservée par l'Unicef France Recettes Cartes & Produits *	66 061	714 221
Dons & mécénats	54 054 636	51 802 554
Aides de l'Unicef International	3 344 279	3 119 756
Dons 100 % Comité Français pour l'Unicef	304 387	564 312
Royalties	473 150	
Evènements spéciaux	0	50
Partenariats	2 942 152	4 800 826
Manifestations	264 645	231 227
Legs réalisés	11 512 854	9 986 683
Participation aux frais d'envois	-150	33 446
Abonnements "AGIR"	48	608
Produits divers	2 592	2 424
Profits Comités Départementaux ***	69	31 897
	72 964 723	**71 288 004**
	Charges	**Charges**
Versement de la quote part à l'Unicef International **	51 325 886	48 997 947
Pertes sur créances clients	7 071	14 195
Autres charges	528	3 314
Pertes Comités Départementaux ***	1 742	43 816
	51 335 227	**49 059 272**

* Montant total des recettes Cartes et cadeaux 2015	**233 844**	**2 550 790**
dont quote-part conservée par l'Unicef France	66 061	714 221
dont quote-part reversée à l'Unicef International	167 783	1 836 569
** Le montant du versement à l'Unicef International ne comprend pas la quote-part des recettes Cartes et produits.	**51 849 429**	**51 183 058**
Contribution sur Dons & mécénats, évènements, partenariats, manifestations, legs et participation aux frais d'envoi	51 325 886	48 997 947
Contribution sur recettes Cartes & cadeaux	167 783	1 836 569
Contribution sur produits financiers	355 760	348 542

*** Pertes ou profits réalisés sur les opérations Cartes et produits des comités départementaux.

TABLEAU DES PROVISIONS

PROVISIONS				
	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour charges				
Divers	94 434		2 251	92 183
Provision pour indemnités retraite	161 507	277 011	161 507	277 011
Sous total	255 941	277 011	163 758	369 194
Provisions pour risques	256 563	0	256 563	0
Dépréciations des stocks	0	0	0	0
Dépréciation des créances clients et autres créances	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	**512 504**	**277 011**	**420 321**	**369 194**

TABLEAU DE VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Montant début d'exercice	Diminution	Augmentation	Montant fin d'exercice à la cloture de l'exercice
Fonds associatifs	1 229 229			1 229 229
Fonds associatifs subventions	9 798			9 798
Réserves :				
Indisponibles	8 119			8 119
Statutaires	5 815 238		21 655	5 836 893
Autres réserves :				
Générales	2 615 535		194 897	2 810 431
Projets associatifs	1 515 749	829 353	76 965	763 361
Résultat de l'exercice	-535 836	-535 836	-186 542	-186 542
Report à nouveau	565			565
Subvention d'investissement	408	245		163
Fonds propres à la clôture de l'exercice avant répartition du résultat	**10 658 804**	**293 762**	**106 975**	**10 472 017**

TABLEAU DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES			
CREANCES	**Montant**	**Echéances**	
	Brut	**Jusqu'à 1 an**	**à plus d'1 an**
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	0	0	
Dépôts et cautionnements	12 459		12 459
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients	1 490 490	1 490 490	
Avances, acomptes versés	7 985	7 985	
Autres créances	2 812 047	2 812 047	
Charges constatées d'avance	161 356	161 356	
TOTAL	**4 484 338**	**4 471 879**	**12 459**
DETTES			
Dettes financières :			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	188	188	
UNICEF International	20 937 411	20 937 411	
Autres dettes			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0	
Dettes fournisseurs	3 182 045	3 182 045	
Dettes sociales et fiscales	2 028 233	2 028 233	
Autres dettes	3 467 589	3 467 589	
Produits constatés d'avance	1 095 067	1 095 067	
TOTAL	**30 710 533**	**30 710 533**	**0**

FONDS DEDIES

Subventions de fonctionnement dégagées					
Ressources / Situations	Montant des fonds affectés au projet intialement	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Recrutement bénévoles 2010-2012 (LMG)	0	0	0	0	0
	0	**0**	**0**	**0**	**0**

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié et intérimaire*	Personnel mis à disposition de l'association
CADRES	67	-
AGENTS DE MAÎTRISE	28	-
EMPLOYES	2	-
TOTAL **	**97**	**-**

**Moyennes calculées sur les équivalents temps-plein arrondis à l'unité
* Hors contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrats initiative emploi (CIE) et personnes en alternance

Moyenne CAE + CIE + personnes en alternance : 0

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que :

- pour les trois plus hauts dirigeants - Président, le Trésorier et le Secrétaire Général - pas de salaires versés, pas d'avantages en nature.
- pour les 3 plus hauts cadres salariés : 278 K€ au total et pas d'avantages en nature (et 439 K€ pour les 5 plus hauts cadres salariés)

Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération, à l'exception des 2 administrateurs salariés, représentants du personnel au Conseil d'Administration.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires TTC facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	43 800
Honoraires TTC facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	-
Honoraires totaux	**43 800**

AUTRES CREANCES

Montant des produits à recevoir inclus dans l'actif du bilan en autres créances	**Montant**
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	0
Autres créances	
Dons, mécénats, partenariats, évènements	2 172 863
Remboursements à recevoir	0
Débiteurs divers	523 762
Avoirs à obtenir, avances Genève et divers	115 423
	2 812 047
TOTAL	**2 812 047**

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres emprunts obligataires	0
UNICEF International	20 937 411
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 182 045
Dettes fiscales et sociales	2 028 233
Autres dettes	
Créditeurs divers	3 467 589
TOTAL	**29 615 278**

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges constatées d'avance	Produits constatés d'avance
Charges / Produits d'exploitation	161 356	1 095 067
Charges / Produits financiers	0	0
Charges / Produits exceptionnels	0	0
TOTAL	**161 356**	**1 095 067**

ENGAGEMENTS HORS BILAN au 31/12/2015

I. ENGAGEMENTS DONNES

RENTE VIAGERE ANNUELLE REVALORISEE

Nous nous sommes engagés à payer tous les ans une rente de 25 611,36 euros et les intérêts correspondants d'un montant de 15600,10 € revalorisée chaque année suivant l'indice INSEE revalorisé des prix à la consommation.

DIF (Droits Individuels à la Formation)

Depuis le 1er Janvier 2015, l'employeur n'a plus à gérer en interne les compteurs du CPF comme pour le DIF.
La gestion du CPF est désormais externalisée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).
Par conséquent, il n'y a pas non plus d'obligation d'information annuelle dans le cadre du CPF, contrairement au DIF où les attestations d'heures acquises étaient émises en fin d'année.

II. ENGAGEMENTS RECUS

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

ESTIMATIONS			
	LEGS	DONATIONS	ASSURANCES-VIE
Libéralités acceptées par le CA à la date du 31 décembre 2015	203	3	20
Estimation du montant de ces libéralités restant à recevoir	16 175 669,79 €	75 155,85 €	765 356,33 € *

**pour les 18 dossiers dont nous connaissons le montant à recevoir*

Il n'y a plus d'obligation de déclarer nos legs à la préfecture depuis le 25/07/2015

III. ENGAGEMENTS POTENTIELS

INFORMATIONS SUR LES LEGS EN COURS DE REALISATION

SOLDES		
	LIBERALITES	ASSURANCES-VIE
Dossiers ayant généré des fonds en 2015	114	122
Montant net réalisé	6 799 686,14 €**	4 713 167,99 €***

*** correspond à 74 legs soldés, 37 soldes partiels et 21 reliquats de solde*
**** correspond à 117 assurances-vie soldées et à 8 reliquats de solde*

ENCAISSEMENTS	
Dossiers en cours de réalisation au 31 décembre 2014	259****
Montant de l'encaissement net enregistré pour ces dossiers au 31 décembre 2014	4 759 810,90 €
Montant de l'encaissement net enregistré en 2015 (tous dossiers confondus)	10 093 458,09 €
Dossiers en cours de réalisation au 31 décembre 2015	318****
Montant de l'encaissement net enregistré pour ces dossiers au 31 décembre 2015	3 340 414,86 €

***** dont 3 dossiers maintenus ouverts pour entretien de tombes*

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EFFECTUEES A TITRE GRATUIT

La valorisation de ces contributions volontaires effectuées à titre gratuit se révèle très complexe compte tenu :

* du nombre important de bénévoles
* du nombre important de comités répartis dans toute la France
* de la difficulté de répertorier dans chaque comité départemental les contributions gratuites en biens et services

A la date d'établissement de l'annexe, l'état des contributions volontaires recueillies, non exhaustives, fait apparaître que l'Unicef France bénéficie de :

Prestations gratuites:

*** Contributions en services**

En 2015, nous avons bénéficié de 44 locaux à titre gratuit pour un montant de 172,778 €.

Nous avons pu identifier un certain nombre d'actions non exhaustives, citées ci-dessous que nous avons évaluées à

55 980 €

Ces actions concernent l'évènement autour des "Kids United" ainsi que les actions de communication et autres prestations effectuées à titre gratuit.

*** Bénévolat:**

Contributions en travail fournies par 5 310 bénévoles, dont 1 400 réguliers

Cette contribution en travail est évaluée à environ 6,330,540 €

La valorisation du temps des bénévoles est effectuée de la manière suivante :

- Temps passé dans les stands & boutiques au coût salarial moyen des salariés.
- Temps passé au plaidoyer valorisé au coût salarial moyen du collège cadres.

COMPTE DE RESULTAT SECTEUR FISCAL DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

			Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation				
	Ventes de marchandises		3 230 967	1 052 946
	Ventes en licence		443 150	470 574
	Montant net du chiffre d'affaires	**I**	**3 674 117**	**1 523 520**
Charges d'exploitation				
	Marchandises — Achats		2 205 409	703 939
	Marchandises — Variation de stocks		- 883 102	-287 200
	Coûts logistique		585 408	110 276
	Montant des charges directes	**II**	**1 907 715**	**527 015**
Résultat Brut		**(I-II)**	**1 766 402**	**996 505**
Autres charges				
	Contribution à l'UNICEF International (72%)		1 267 399	717 483
	Salaires		429 324	380 354
	Autres charges		77 287	55 153
	Total des autres charges	**III**	**1 774 010**	**1 152 990**
Résultat Net		**(II-III)**	**- 7 608**	**- 156 486**

COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES 2015

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emploi des ressources collectées aupres du public et utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées aupres du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		**885 335**
1 - MISSIONS SOCIALES	**56 927 775**	**48 934 126**	**1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC**	**63 282 364**	**63 282 364**
1 - 1 Réalisées en France	**5 246 129**	**1 696 498**	**1 - 1 Dons et legs collectés**	**62 880 739**	**62 880 739**
Actions réalisées directement	5 246 129	1 696 498	- Dons manuels non affectés	46 852 491	46 852 491
Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	4 515 394	4 515 394
			- Legs et autres libéralités non affectés	11 472 854	11 472 854
1 - 2 Réalisées à l'étranger	**51 681 646**	**47 237 628**	- Legs et autres libéralités affectés	40 000	40 000
Actions réalisées directement					
Versements à un organisme central ou d'autres organismes (1)	51 681 646	47 237 628			
			1 - 2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	401 625	**401 625**
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**17 789 253**	**12 584 166**			
2 -1 Frais d'appel à la générosité du public	16 037 343	12 584 166			
2 -2 Frais de recherche des autres fonds privés	1 751 910	-			
2 -3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**2 393 682**	1 900 084			
			2 - AUTRES FONDS PRIVES	**10 081 283**	
			3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	**210 518**	
		63 418 377	**4 - AUTRES PRODUITS**	**3 206 694**	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	**77 110 710**		**I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT**	**76 780 858**	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	**277 011**		**II - REPRISES DES PROVISIONS**	**420 321**	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	**-**		**III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS**	**-**	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		**0**
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			**V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE**	**186 542**	
V - TOTAL GENERAL	**77 387 721**		**VI - TOTAL GENERAL**	**77 387 721**	**63 282 364**
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		**238 465**			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		**- 141 598**			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		**63 515 244**	**VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public**		**63 515 244**
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		**652 455**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	**6 330 540**		Bénévolat	**6 330 540**	
Frais de recherche de fonds	**228 758**		Prestations en nature	**228 758**	
Frais de fonctionnement et autres charges	**-**		Dons en nature		
Total	**6 559 298**		Total	**6 559 298**	

ANNEXE AU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES

1. PRESENTATION DU COMPTE EMPLOIS-RESOURCES

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER), figure en annexe des comptes annuels, conformément à l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005.
Sa présentation a été modifiée par l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement CRC n° 2008-12. Elle est obligatoire à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2009.

2. METHODE D'ELABORATION

Le CER est constitué de quatre colonnes :

- les totaux des emplois et des ressources présentés dans les colonnes 1 et 2 sont égaux respectivement au total des charges et au total des produits du compte de résultat.
- les colonnes 3 et 4 du CER font ressortir spécifiquement les opérations liées à la générosité du public, qu'il s'agisse des ressources ou de l'emploi qui en a été fait.

Les charges et produits du compte de résultat sont affectés analytiquement selon leur origine et leur utilisation.

- les coûts directement affectables sont imputés dès l'enregistrement comptable de l'opération
- les coûts non directement affectables sont répartis en fonction de clés explicitées ci-après.

Les méthodes d'élaboration et les clés de répartition indiquées ci-après ont été avalisées par le Conseil d'Administration en date du 15/12/2009.

3. RESSOURCES

3.1. Ressources collectées auprès du public (§1)

Ces ressources sont définies comme suit par Unicef France

- dons des particuliers (affectés ou non affectés) - § 1.1
- legs (affectés ou non affectés) - § 1.1
- produit des collectes auprès du grand public dans le cadre d'événements ou de manifestations - § 1.2
- produits financiers issus des ressources collectées auprès du public - § 1.2

3.2. Autres fonds privés (§ 2)

Les autres fonds privés comprennent les fonds versés par des entreprises ou administrations sous forme de mécénat, partenariats, ou tout autre concours, ainsi que la quote-part des ventes de cartes et produits conservée par Unicef France.

3.3. Subventions et autres concours publics (§ 3)

Ce poste reprend les subventions versées par l'Etat, les collectivités territoriales.

3.4. Autres produits (§ 4)

Les « autres produits» comprennent les produits divers, adhésions, abonnements, transferts de charges, produits financiers non issus de la générosité du public et produits exceptionnels.

ANNEXE AU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES

4. REPRISES DE PROVISIONS (§ II)

Ce poste comprend les reprises de provisions pour dépréciations et pour risques et charges.

5. REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (§ III)

Cette rubrique fait apparaître l'utilisation dans l'année des fonds qui étaient affectés à des projets déterminés, non utilisés à la clôture de l'exercice précédent.

6. VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (§ IV)

Les dons collectés auprès du public et affectés par les donateurs à des projets et programmes sont intégralement utilisés à la date de clôture ; il n'existe donc pas de fonds dédiés sur dons du public.

7.EMPLOIS

7.1. Missions sociales (§1)

Unicef France a une double mission :

- collecter des fonds qui sont versés à l'UNICEF pour financer ses programmes de terrain
- relayer en France l'action de l'organisation internationale, promouvoir la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et plus généralement sensibiliser le public français à la situation des enfants du monde (plaidoyer).

Le poste « Missions sociales » comprend donc à la fois le versement effectué à l'Unicef International, en vertu de notre accord triennal, et les actions d'information et d'éducation touchant aux problèmes de développement, à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux actions terrain de l'Unicef.

7.1.1. Missions sociales réalisées en France / actions réalisées directement (§ 1.1)

Ce poste inclut :

• des coûts directs
- frais liés au plaidoyer, aux relations avec les medias
- frais liés aux relations avec les bureaux Unicef à l'étranger et aux opérations « Ville Amie des Enfants », « Enfance en France », « Comité de parrainage »
- frais d'actions en justice lorsqu'Unicef France se porte partie civile
- coûts de nos commissions spécialisées (Coopération, Plaidoyer, Droits de l'enfant)

• des coûts indirects et donc une quote-part
- de la revue « AGIR » (coût hors frais d'appel aux dons)
- des frais internet (au prorata du nombre de visites sur la partie institutionnelle du site)
- des frais liés au réseau bénévole et à son animation (proportionnellement au nombre de mois passés au plaidoyer)
- des frais de l'AG et des instances en fonction du temps passé au plaidoyer
- des frais des services généraux du siège (au prorata du nombre de personnes employées sur des missions sociales)
- des frais de la Direction Générale (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps passé)

ANNEXE AU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES

7.1.2. Missions sociales réalisées à l'étranger / versements à un organisme central ou d'autres organismes (§ 1.2)

Les fonds versés à l'Unicef international par Unicef France sont utilisés comme suit :

- fonds destinés aux **ressources générales** de l'organisation.

Le choix des actions est laissé à l'Unicef International, qui finance prioritairement des projets liés à l'éducation des filles, à la lutte contre la maltraitance, à la vaccination, à l'aide apportée aux orphelins du Sida, et à la protection de la petite enfance.

- fonds destinés à des **actions spécifiques** choisies par Unicef France parmi des programmes développés par l'Unicef.

Le choix des financements est réalisé soit par les donateurs, soit par le Bureau d'UNICEF FRANCE sur proposition de sa Commission de coopération.

- fonds destinés à des **actions d'urgence**

7.2. Frais de recherche de fonds (§2)

7.2.1. Frais d'appel à la générosité du public (§ 2.1)

Ce poste comprend :

• des coûts directs

- mailings d'appels au don, campagnes de télémarketing ou de Street Marketing
- traitement des dons et frais liés aux reçus fiscaux
- recherche et gestion des legs
- personnel dédié

• des coûts indirects et donc une quote-part

- frais de la revue « Les enfants du monde » (frais d'appels aux dons)
- frais internet (au prorata des visites sur notre boutique, répartis ensuite au prorata du nombre de transactions « dons »)
- frais de la direction du développement et du service Marketing relationnel (au prorata des ressources générées)
- frais des services généraux du siège (au prorata du nombre de personnes travaillant sur les ressources issues de la générosité du public)
- des frais de la **Direction Générale** (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps passé)

7.2.1. Frais de recherche des autres fonds privés (§ 2.2)

Ce poste comprend :

- frais de vente des cartes et produits (mailings, catalogues, traitement et expédition des commandes, stockage, personnel dédié)
- frais de recherche de mécénats, événements, partenariats, personnel dédié

• des coûts indirects et donc une quote-part

- frais liés au réseau **bénévole et à son animation** (proportionnellement au nombre de mois pas mois passés à la vente)
- frais internet (au prorata des visites sur notre boutique, répartis ensuite au prorata du nombre de commandes)
- frais de la direction du développement et du service Marketing relationnel (au prorata des ressources générées)
- frais des services généraux du siège (au prorata du nombre de personnes travaillant sur la recherche de fonds privés)
- des frais de la **Direction Générale** (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps passé)

7.2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics (§ 2.3)
Nous n'avons actuellement aucune charge spécifique relative à ce type de financement.

7.2. Frais de fonctionnement (§ 3)

Ce poste comprend :

- des coûts directs
  - frais de direction financière et comptable (dont le service informatique), frais de direction ressources humaines

- des coûts indirects et donc une quote-part
  - frais des services généraux du siège (au prorata du nombre de personnes affectés au fonctionnement)
  - des frais de la **Direction Générale** (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps passé)

8.PRINCIPE D'AFFECTATION PAR EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Les ressources collectées auprès du public dans l'année sont aux affectées aux emplois selon l'ordre de priorité suivant :

1. Versement à l'international en application du plan triennal conclu avec l'Unicef International
2. Frais d'appel à la générosité du public
3. Frais de fonctionnement
4. Missions sociales réalisées en France

En cas d'insuffisance des ressources de l'exercice, les ressources non utilisées des exerices antérieurs seront affectées aux emplois de l'exercice selon le même ordre de priorité

9. FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le principe retenu est que toutes les immobilisations sont financées par la générosité du public **à l'exception** des investissements liés aux activités de collecte auprès des entreprises et des ventes de cartes et produits.

Exceptions à la règle:

- Les investissements financés par des projets associatifs, dont la source de financement sera précisée par l'Assemblée Générale.
- Le mobilier, le matériel et les logiciels bureautiques, systématiquement financés par la générosité du public dans un souci de simplification

10. REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE : SOLDE D'OUVERTURE

Méthode choisie:

L'historique de l'origine des fonds constituant les réserves n'étant pas disponible, nous avons appliqué la méthode forfaitaire prévue par le règlement comptable.

Exemple :

Le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au 01/01/2009 a été reconstitué à partir du pourcentage moyen, sur les trois derniers exercices, des ressources non affectées collectées auprès du public par rapport à l'ensemble des ressources constatées, correction faite des versements exceptionnels. Ce pourcentage moyen a été alors appliqué au total des fonds associatifs, augmenté des emprunts ayant financé les immobilisations et diminué de l'ensemble des valeurs nettes comptables des immobilisations figurant au 31/12/2008.

11. EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Valorisation du temps des bénévoles :

- Temps passé dans les stands & boutiques valorisé au coût salarial moyen des salariés stands et boutiques
- Temps passé au plaidoyer valorisé au coût salarial moyen du collège cadres